

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Dix, le Lundi 28 Juin à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 Juin, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mlle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointe au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M VITALI, MARY, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, MM D'ORAZIO, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. PIERI	à	Mme PASQUALAGGI
M. CASASOPRANA	à	M. CERVETTI
Mme MOUSNY-PANTALACCI	à	M. Le MAIRE
Mme RISTERUCCI	à	M. GABRIELLI
Mme POLI	à	M. LUCIANI
Mme FERRI-PISANI	à	M. TOMI
Mme SAMPIERI	à	Mme TOMI
M.MARCANGELI	à	M. LAUDATO

**Etaient absents :**

MM BASTELICA, ZUCARELLI, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, Mme FENOCCHI, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 28 Juin 2010

Délibération N°2010 / 136

**Appel à projet national de l'ADEME : « bâtiments démonstrateurs ». Présentation du projet de maison de quartier des Cannes.**

## **M. Le Maire expose à l'Assemblée :**

Dans le cadre du plan de développement des énergies renouvelables, de la maîtrise de la demande d'électricité et du plan climat régional, l'ADEME et la Collectivité Territoriale de Corse s'engagent dans un programme visant à promouvoir la performance énergétique des bâtiments.

Ce programme prend la forme d'un appel à projet « bâtiment démonstrateur » dont les critères de sélection s'établissent comme suit :

- la performance énergétique en premier lieu,
- et aussi :
- la qualité architecturale,
  - la reproductibilité,
  - l'impact environnemental,
  - la valorisation des énergies renouvelables,
  - la mise en place d'une campagne d'information pour accompagner les changements de comportement des utilisateurs.

Le suivi des consommations, pris en charge par l'ADEME et la CTC/ADEC, est prévu pour une durée minimum de 3 années de fonctionnement des bâtiments à partir de la date de réception. Ces données permettront notamment d'alimenter la base de données de l'observatoire régional énergie climat de la Corse. Cette démarche est par ailleurs conforme à celle du programme Concerto.

Le jury de sélection sera composé des membres « financeurs » et des membres « techniques » suivants : l'ADEME, la CTC/ADEC, EDF, la Préfecture de Corse, la Direction Régionale de l'Ecologie, de l'Aménagement et du Logement, un élu de l'Assemblée de Corse, la Caisse des dépôts, l'ordre des architectes, la CAPEB, la FFB, le CAUE, l'ANAH, un représentant des bureaux d'études, un bailleur et un conseiller Espace Info-Energie.

Les dossiers de candidature doivent être remis pour le 30 juin 2010 dernier délai.

Les projets retenus bénéficieront de subventions à hauteur de 70% à 80% des dépenses liées à la démarche de performance énergétique, sous réserve du respect de coûts plafonds.

De plus, les projets « précurseurs des bâtiments passifs » pourront bénéficier d'une aide supplémentaire qui sera évaluée au cas par cas.

Enfin, le meilleur projet recevra une prime supplémentaire attribuée par le pôle de compétitivité CAPENERGIES.

Les études de la nouvelle maison de quartier des Cannes garantissent la réalisation d'un bâtiment à énergie positive, obtenue grâce à une structure « Bâtiment Basse Consommation » et au recours aux énergies renouvelables (énergie photovoltaïque).

Le cahier des charges de l'opération prévoit notamment d'assurer le caractère pédagogique du bâtiment en terme de réduction d'impact environnemental (mise en évidence des techniques mises en œuvre, démonstration de leurs reproductibilités, monitoring...).

Une sélection au titre de cet appel à projet apporterait une reconnaissance supplémentaire à cette opération, au service de la nouvelle image de marque de la ZUS Cannes-Salines.

**IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

**D'APPROUVER** la proposition de candidature du projet de la Maison de Quartier des Cannes au titre de l'appel à projet national de l'ADEME « bâtiments démonstrateurs » telle qu'exposée ci-dessus

**D'AUTORISER le Maire :**

-à entreprendre toutes les démarches utiles pour déposer un dossier de candidature au titre de l'appel à projet national de l'ADEME « bâtiments démonstrateurs », et en particulier au titre de la catégorie projets « précurseurs des bâtiments passifs »

-à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de Monsieur Paul Antoine LUCIANI, Maire-adjoint Délégué,  
Et après en avoir délibéré,**

**Vu** la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant droit et liberté des communes,  
**Vu** la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les Départements, les Régions et l'Etat,  
**Vu** la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,  
**Vu** le Code des Collectivités territoriales,  
**Vu** l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 Juin 2010 ;

**APPROUVE**

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

La candidature du projet de la Maison de Quartier des Cannes au titre de l'appel à projet national de l'ADEME « bâtiments démonstrateurs » telle qu'exposée ci-dessus.

**AUTORISE M. LE MAIRE**

-à entreprendre toutes les démarches utiles pour déposer un dossier de candidature au titre de l'appel à projet national de l'ADEME « bâtiments démonstrateurs », et en particulier au titre de la catégorie projets « précurseurs des bâtiments passifs ».

-à signer tous documents relatifs à ce dossier.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en maire.

.....  
**Fait à Ajaccio les jour, mois et an que dessus**

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE,**

**Simon RENUCCI**